



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Injustice criante concernant l'offre étudiante dans le département de l'Hérault

Question écrite n° 23451

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'injustice criante concernant l'offre étudiante dans le département de l'Hérault. Alors que Montpellier concentre à elle seule 78 % des étudiants, Béziers n'en accueille que 1,4 %. Par ailleurs, l'antenne décentralisée Du Guesclin de l'Université Paul Valéry (Montpellier III) à Béziers, après avoir été menacée de fermeture en 2014, n'en est toujours qu'à la moitié de sa capacité. En effet, alors qu'il serait possible de doubler la surface du site de l'université, seule une aile et demie du site a été construite alors que le bâtiment original était prévu en forme de U, toutes les demandes en ce sens sont restées lettre morte jusqu'à ce jour. De même, l'IUT de Béziers, qui accueille 510 étudiants, est en capacité d'en accueillir près de 800 mais ne peut le faire, faute de crédits pour recruter des professeurs. Pourtant, la demande de formation dans le Biterrois est croissante et notamment dans les secteurs liés au vin, à l'aide à la personne et aux métiers du tourisme. Alors que l'ouest du département est gravement touché par le chômage (19 % contre 14 % pour la France), plus de 8 000 offres d'emploi sont non pourvues dans le bassin d'emploi. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de permettre à la ville de Béziers d'accueillir davantage d'étudiants et de leur offrir de bonnes conditions d'apprentissage.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23451

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8521

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)